

Cette cabane dans les bois, la « cabane à Marcel », se trouve dans le Bois des Motinières, avant d'arriver au village de la Lançonnière. Conception du bulletin : Florentin PINEAUD **Directeur de la publication :** Frédéric BRUNETEAU Rédacteurs: Frédéric BRUNETEAU, Florentin PINEAUD, Fabienne RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Aurélie ROY, Alain YONNET Mise en page: Corentin SIMON **Impression**: Imprimerie Actiade, 8 route des vignes, ZA la Sauzaie, Fontcouverte Si vous avez des idées pour le prochain bulletin, vous êtes les bienvenus. Envoyez-les à l'adresse suivante : mairie@lemung.fr

# Le mot du maire

Et si, enfin, les restrictions sanitaires à la vie collective étaient définitivement derrière nous... Je l'espère véritablement, afin que les méléduniens se retrouvent avec bonheur le plus régulièrement possible. Cette fin d'année devra faire office de sobriété énergétique. J'en appelle à la responsabilité de tous, de notre comportement au quotidien, pour minimiser nos dépenses.

Nous avons pu avant l'été réaliser des travaux de voirie, aux Abelins, à la Porchinière, aux Monnereaux, mais aussi réaliser des aménagements paysagers autour de la statue de « Raoul Bitaud » et devant le cimetière.

Au début de l'automne 3,5 km de voirie ont pu être refaits à neuf le long du canal du « Moussard » et de l'allée des peupliers de la pré de l'Anglée. La route du « four à chaux » devenue une voie verte (Flow vélo) pour rouler paisiblement a également été refaite en calcaire.

Nous avons créé un compte Facebook, l'ensemble des volets de la Mairie ont été repeints, et enfin la fibre optique a pu être installée quasiment dans tous les foyers.

De nouveaux radars pédagogiques permanents ont pu être installé à l'entrée et la sortie du bourg sur la route départementale 18 afin de permettre aux automobilistes de mieux respecter la vitesse autorisée. Nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats, afin que ces investissements se réalisent sans augmentation de vos impôts et sans impacter les capacités d'action des générations futures.

Si vous avez des propositions pour notre commune, pour améliorer nos pratiques, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la Mairie. Les échanges constructifs seront bien accueillis.

Le recensement de la population va avoir lieu entre le 19 janvier et le 18 février. Les déclarations seront à réaliser par Internet, vous serez informés au préalable par courrier des différentes démarches.

Je remercie les associations pour avoir renoué avec les festivités, notamment avec l'ACCA pour son repas traditionnel de chasse, le comité des fêtes pour sa marche estivale et sa fête de Noël.

Notre devoir d'élu est aussi de regarder la situation nationale et internationale avec un climat social tendu. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur le pouvoir d'achat de nous tous. La guerre en Ukraine n'en finit pas et les alertes climatiques que nous venons de vivre cet été, fragilisent, notre quotidien et notre planète.

Dans ce contexte difficile incertain, l'action municipale se poursuit dans l'intérêt de chacun d'entre vous, au service de tous. Avec l'équipe municipale, je vous donne rendez-vous, aux nouveaux arrivants, et à l'ensemble de la population pour les vœux du maire le samedi 7 janvier 2023 à 11h30 à la salle municipale.

Chers administrés, je compte sur votre soutien dans la réalisation de nos projets et de nos actions.

Au nom de notre collectivité, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2023.

Avec mon dévouement Votre Maire Frédéric Bruneteau

# Les réunions du Conseil municipal

# Réunion du 1er juin 2022

Date de convocation: 24 mai 2022

**Présents :** BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, RICHAUDEAU Fabienne, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, RATEAUD Christine et LORET Estelle.

**Excusés :** PINEAUD Florentin donne procuration à RICHAUDEAU Fabienne, JOLLY Thibaud donne procuration à ROY Aurélie, BERTRAND Rodolphe donne procuration à Frédéric BRUNETEAU et REGNIER Sandra donne procuration à BOBRIE Pascal

Secrétaire de séance : RATEAUD Christine

#### 1. Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un prestataire pour la réalisation d'un citypark sur le terrain de la commune proche du lotissement « le Clos des Salicaires ».

Les devis reçus sont :

- Syndicat de voirie pour la création d'une plateforme pour l'aménagement d'un citypark pour un montant de 49 625.40 € HT soit 59 550.48 € TTC
- Agorespace pour la fourniture de l'espace de jeu ainsi que l'accompagnement durant tout le projet pour un montant de 60 439.00 € HT soit 72 526.80 € TTC

Le montant total du projet est donc de 110 064.40  $\in$  HT soit 132 077.28  $\in$  TTC.

Le plan de financement serait donc :

- ANS: 80 % du HT soit 88 051.52 € HT
- Le solde en autofinancement (soit 44 025.76€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire fasse une demande de subvention auprès de l'ANS pour aider à l'achat et l'aménagement du citypark.

Approbation à 11 voix.

# 2. Tarification concessions du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prix de vente des concessions dans le cimetière est de 15 € le  $m^2$  sachant qu'une place représente  $2.50 m^2$  soit 37.50 € la place.

Dans le cadre de la numérisation du cimetière, il a été constaté que les places avaient deux longueurs différentes : soit 2.50 m de long, soit 3 m de long. Monsieur le Maire propose de réétudier le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de 50 € pour les places de 2.50 m de long et 60 € pour les places de 3 m de long.

Approbation à 11 voix.

# 3. Devis étude de sol

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'obligation d'effectuer des études géotechniques (G1 et G2) sur la parcelle qui accueillera la maison communale dans le lotissement « le Clos des Salicaires ».

2 devis ont été reçus :

- GPH pour un montant de 1 354.78 €HT soit 1 625.74 €TTC
- Ginger pour un montant de 1 150.00 €HT soit 1 380.00
   € TTC.

Cette dépense a été prévue au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis de la société Ginger.

Approbation à 11 voix

# 4. Motion pour les procurations

Par une loi de décembre 2021, les procurations de vote peuvent désormais être établies à tout moment au cours de l'année jusqu'au jour même du scrutin.

Cette nouvelle gestion des procurations a obligé les services communaux et les élus à mettre en place des permanences la veille et le jour des scrutins afin de traiter les procurations tardives. Même si l'attention des mandants a été attirée sur le fait que leur procuration risquait de ne pas être prise en compte, nombre de bureaux de vote se sont heurtés à leur incompréhension de ne pouvoir exercer le vote par procuration en raison du non enregistrement dans le répertoire électoral unique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attirer l'attention des services de l'État ainsi que de Messieurs les Présidents du Parlement et de Monsieur le Président de l'Association des Maires en adoptant une motion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, eu égard aux difficultés rencontrées lors des scrutins pour les élections présidentielles et dans un souci de bonne préparation des scrutins électoraux à venir, demande à ce que les délais

tivités áligibles au tálátravail au sein de la

de livraison des listes d'émargement et des registres de procurations soient améliorés.

Il est également demandé à ce que les procurations de vote ne puissent plus être déposées après le jeudi précédant un scrutin.

Approbation à 11 voix.

# 5. Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie

Compte tenu de l'augmentation des tâches incombant à la secrétaire de mairie, il convient de supprimer le poste de secrétaire de mairie à raison de 15 h par semaine et de créer un poste de secrétaire de mairie à raison de 18 h par semaine

Le Comité Technique réuni le 14 avril 2022 a émis un avis favorable.

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste d'une durée de 15 h par semaine au 31 août 2022 et de créer un poste d'une durée hebdomadaire de 18 h au 1er septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de monsieur le Maire et de modifier le tableau des emplois au 1er septembre 2022.

Approbation à 11 voix.

# **6.** Mise en place de la journée de solidarité

M. le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30/06/2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la fonction publique territoriale, cette journée est fixée par délibération après avis du comité technique paritaire (avis favorable rendu en date du 14 avril 2022).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide que le jour de solidarité sera le lundi de Pentecôte et cette modalité prendra effet à compter du 1er juin 2022 et sera applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

Approbation à 11 voix.

## 7. Mise en place du télétravail

Le Maire informe le conseil qu'il souhaiterait mettre en place le télétravail pour la secrétaire de mairie.

Les activités éligibles au télétravail au sein de la collectivité sont :

- Tâches rédactionnelles (comptes rendus, conventions, courriers, convocations, délibérations, arrêtés),
- Tâches informatiques : mise à jour du site internet, administration et gestion des applications,
- Mise à jour des dossiers informatisés,
- Comptabilité, élections, urbanisme...

Le télétravail pourra avoir lieu 2 jours fixes au cours de chaque semaine de travail à savoir le mardi matin de 9 h 00 à 12 h 30 et le vendredi matin de 9h 00 à 12 h 30 à compter du 1er juin. À compter du 1er septembre 2022, le jeudi matin de 9 h à 12 h sera également effectué en télétravail.

Toutefois, les journées de télétravail fixes sont réversibles si la présence de l'agent s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la mise en place du télétravail comme défini ci-dessus.

Approbation à 11 voix.

# 8. Questions diverses

**Devis :** Monsieur le Maire présente le devis concernant la fenêtre de la sacristie qui s'élève à 1 812.17 € TTC.

**Entretien commune :** Il est demandé de se rapprocher des propriétaires afin qu'ils prévoient l'entretien de leur parcelle.

**Subventions :** Remerciement de diverses associations suite au versement de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

# Réunion du 26 août 2022

Date de convocation: 5 août 2022

**Présents :** BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, RICHAUDEAU Fabienne, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, PINEAUD Florentin, JOLLY Thibaud, RATEAUD Christine, REGNIER Sandra et LORET Estelle.

Absent: BERTRAND Rodolphe

Secrétaire de séance : LORET Estelle

# 1. Approbation des précédents procèsverbaux du 29 avril 2022 et 1er juin 2022

Aucune observation apportée aux procès-verbaux du 29 avril et du 1er juin 2022.

Approbation à 10 voix.

# 2. Mise en place des exonérations dans le cadre des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR)

Le Maire de LE MUNG expose :

- les dispositions de l'article 1382 I du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article
- les dispositions de l'article 1464 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III du même article.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le taux de l'exonération à 20 % sur la TFPB et la CFE et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Approbation à 10 voix.

# 3. Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il précise que ces travaux sont éligibles auprès du Département au titre des Amendes de Police.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat de la Voirie s'élèvent à :

- 72 310.71 € HT soit 86 772.85 € TTC pour les voies inondées et concernées par l'itinéraire de la flow vélo
- 96 552.60 € HT soit 115 863.12 € TTC pour les autres voies inondées

Il rappelle les subventions sollicitées et obtenues à savoir :

- État, au titre de la dotation de solidarité : 36 306.31 € (arrêté de notification reçue)
- Département qui abonde de 30 % le subvention de l'Etat : 27 229.74 € (notification reçue)
- Département et CDC Vals de Saintonge au titre de la flow vélo : 43 386 € (notification reçue)
- Département au titre de la voirie accidentogène (sollicitée)

Le reste à charge de la commune serait donc de 61 941.69 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale au titre des Amendes de Police.

Approbation à 10 voix.

# 4. Tarification pour les locations de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 10 juillet 2020 fixant le prix de 100 € appliqué à l'association SOL Y MAR qui propose des cours de zumba. Ce prix correspondait à un cours d'une heure par semaine. Pour la rentrée 2022, cette association va proposer en plus des cours de Flamenco.

Monsieur le Maire propose au conseil de revoir le prix de la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la tarification de 150 € pour la période de septembre à juin.

De plus, Monsieur le Maire informe que les délibérations en date du 7 mars 2011 et du 16 mars 2016 fixant les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle municipale est incomplète et suggère de fixer un prix de location pour les particuliers qui souhaiteraient louer la salle une soirée en semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que le tarif de location pour un soir en semaine sera de 50 € pour les habitants de la commune et 80 € pour les personnes extérieures.

Approbation à 10 voix.

# 5. Jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle que l'un des projets prévu au budget 2022 est le réaménagement du jardin du souvenir au cimetière.

Après la visite sur place et la proposition d'esquisse, 2 devis ont été reçus :

- Marbrerie Guillorit pour un montant de 4 270 € HT soit 5 124 € TTC
- Pompes Funèbres Grandon pour un montant de 5 227.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis avec les Pompes Funèbres Grandon et tout document se rapportant à ce dossier.

Approbation à 10 voix.

# **6.** Questions diverses

Convention piste cyclable reliant Saint-Savinien et Le Mung: Monsieur le Maire donne lecture de la convention concernant la réalisation d'une piste cyclable le long de la route de St Savinien en partenariat avec le syndicat de voirie. La prochaine étape est d'obtenir l'autorisation de chaque propriétaire jouxtant cette piste cyclable.

**Recensement population :** il aura lieu de mi-janvier à mi-février et sera réalisé par la secrétaire de mairie, madame CHOLLET Sabrina.

**Facebook:** Madame ROY Aurélie est nommée référente et se chargera d'alimenter la page en complément du site internet.

**Biot:** Madame ROY Aurélie aimerait organiser une soirée concert / jeux ... en 2023 en collaboration avec l'ensemble des conseillers.

**Raoul Bitaud :** les travaux de réhabilitation sont terminés. Il va être demandé qu'un article de presse relate l'information.

Logo: 3 propositions de logo-blason ont été présentées

par Monsieur PINEAUD Florentin (en collaboration avec Monsieur MAUDET Jean-Paul). L'étude de ce logo sera envisagée lors d'une réunion avec les volontaires du conseil.

**Site internet :** Monsieur PINEAUD Florentin donne les statistiques de consultation du site de la commune. En un an, 3700 visiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 14.

# Réunion du 28 octobre 2022

Le compte rendu de la réunion du vendredi 28 octobre 2022 n'est pas disponible, car il n'a pas été approuvé par les membres du conseil municipal.

#### Liste des délibérations :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 août 2022 : approuvée
- 2. Convention d'assistance avec le Syndicat de Voirie : approuvée
- 3. Demande de subvention pour la chaire : approuvée
- 4. Devis de sculpture sur bois et demande de subvention : approuvée
- 5. Répartition de la taxe d'aménagement : approuvée
- 6. Affiliation au CDG 17 de « digues 33 » : approuvée
- 7. Adhésion au service « MPO » du CDG 17 : approuvée
- 8. Décision modificative : approuvée
- 9. Transfert de voirie : approuvée
- 10. Choix de la banque pour le financement des travaux de voirie : approuvée
- 11. Désignation d'un responsable incendie : approuvée.

# Réunion du 10 novembre 2022

Le compte rendu de la réunion du jeudi 10 novembre 2022 n'est pas disponible, car il n'a pas été approuvé par les membres du conseil municipal.

#### Liste des délibérations :

- 1. Projet de travaux sur la voirie VC 5 « route du Four à Chaux » : approuvée
- 2. Eclairage public : approuvée.

Les dates des réunions du conseil municipal, ainsi que le lieu et l'ordre du jour sont indiquées sur le site Internet, dès qu'elles sont connues. Les convocations, ainsi que les comptes rendus de réunion, sont également affichés sur le panneau à l'entrée de la Mairie.

Tout citoyen peut assister aux réunions. Durant la séance, le public ne doit pas circuler et il doit garder le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite.



#### Cérémonie du 11 novembre 2022

Sous un soleil particulièrement généreux, en la présence d'une cinquantaine de personnes, nous avons célébré ensemble le 104ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Armistice victorieux pour la France et ses alliés, après quatre années de combat meurtrier, face à l'Allemagne et aux empires coloniaux. Nous avons rendu hommage aux combattants, à ceux qui sont « morts pour la France ».

La municipalité remercie Lenny Bruneteau pour la lecture du message de l'UFAC. La lecture de ce discours a permis de perpétuer le travail de mémoire, qui a toute son importance afin d'éviter les erreurs du passé et ses conséquences désastreuses. A l'issue de la cérémonie, nous avons partagé le verre de l'amitié en toute convivialité.



### Remise de médaille à Paul Picoulet



À l'occasion de l'assemblée générale de la FNACA le 29 octobre dernier, Paul Picoulet s'est vu remettre la médaille attestant de ses qualités de courage, de dévouement et d'exemplarité. Voilà maintenant plus de cinq ans qu'avec l'ensemble des porte-drapeaux, il forme le vecteur essentiel de la symbolique des cérémonies patriotiques. À chaque cérémonie, sa présence donne toute la solennité. Il remplit cette mission hautement symbolique avec dignité et constance, se pliant aux règles du protocole.

Être porte-drapeau, c'est honorer la mémoire des frères d'armes ayant donné leur vie sur les champs de bataille.

Paul mérite la gratitude et le profond respect de tous. Nous le remercions.

# Inauguration du cabinet de Natalia Tauzia

La municipalité tient à remercier chaleureusement la venue de Natalia Tauzia sur notre commune, en tant que psychologue clinicienne et psychothérapeute. Après avoir exercé dans le milieu hospitalier pendant près de 20 ans, elle s'est installée en libéral à Beurlay, et 3 ans plus tard dans notre commune. Depuis le 9 août dernier, son cabinet est ouvert.

Amis, famille, professionnels de santé et élus se sont retrouvés pour inaugurer son nouveau cabinet en toute convivialité. La municipalité lui souhaite la bienvenue, et l'encourage dans cette nouvelle aventure.



# État civil

#### Naissances:

Timaël LEBON, le 30 juin 2022

#### Mariage:

Arnaud LEBRET et Marie REVON, le 10 août 2022

#### Décès:

Charlotte GRAVAT, le 5 septembre 2022.





Isabel et Thierry (DIVES) se sont une nouvelle fois dit « Oui » ! Nous avons célébré il y a quelques temps un renouvellement de vœux de mariage. 25 années ! Le reflet d'un amour fidèle, symbolisé par les noces « d'argent ».

À partir du prochain bulletin, et ce afin de respecter le règlement général de la protection des données (RGPD), l'inscription des naissances, mariages et décès dans le bulletin ne sera plus automatique. Les personnes concernées ou leur famille devront avoir donné leur accord au préalable pour que l'événement soit mentionné.

# La Mairie de Le Mung sur Facebook



La page Facebook officielle de la commune de Le Mung, « Mairie De Le MUNG », est désormais en ligne. Cette page a pour vocation de tenir informés les Mélédunien(ne)s de l'activité communale et des alentours.

Vous y retrouverez différentes actualités, telles que des informations sur les travaux, les événements sur la commune, les démarches administratives ... La page se veut aussi le relai d'informations et d'actualités du territoire qui intéressent les Mélédunien(ne)s. À vos tablettes!

# L'installation de deux radars pédagogiques dans le Bourg



Afin de répondre à la demande des riverains de la D18 qui expriment un sentiment d'insécurité routière, les élus ont décidé d'installer deux radars pédagogiques (fabriqués en France à Orvault (44)). Le but est de faire passer la vitesse des automobilistes en ayant une action pédagogique plutôt que répressive, et de collecter des statistiques pour mettre en place des actions spécifiques liées à la sécurité routière.

La stimulation visuelle générée par le radar a un impact psychologique sur le conducteur, qui réduit sa vitesse d'une façon consciente puis inconsciente, et lutte contre la baisse de vigilance au volant : radar visible de loin, clignotement de la vitesse, logo rappel Danger, affichage d'un message d'alerte. L'objectif est aussi de sécuriser la zone de ramassage scolaire près du parking de la Mairie.

Les nouveaux radars sont équipés d'un seuil anti-record et alimentés par des panneaux solaires, donc autonomes et économes en électricité.

# Le tour des travaux en photos



Le réaménagement autour de la statue de Raoul Bitaud



Le nettoyage des maisons du creux de la Forge

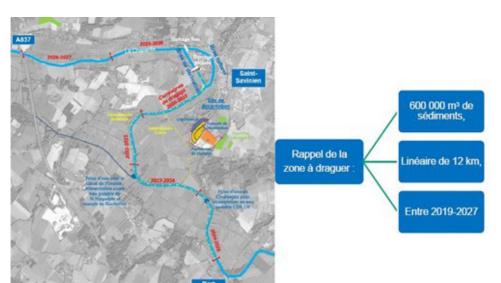


La plantation de haies à l'entrée du cimetière

# Le tour des travaux en photos



# Les travaux à venir : le dévasement de la Charente



Certains travaux de dévasement ont déjà commencé sur notre commune.

D'autres chantiers sont à prévoir dans les prochaines années, comme le montre la carte.

# Zone de rencontre neutre



Depuis mois septembre, la gendarmerie de Saint-Jean-d'Angély (60 rue de Dampierre) a mis en place une zone de rencontre neutre. Sous vidéoprojection et doté d'un bouton d'appel d'urgence 24H/7J, cet emplacement délimité par une place parking permet d'apaiser l'échange des enfants lors des gardes partagées des parents en situation de conflit. Ce dispositif procure un sentiment de sécurité et

participe à la lutte des violences intrafamiliales.

# Taxe d'aménagement : ce qui change

Depuis le 1er septembre 2022, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) est chargée de la liquidation de la taxe d'aménagement pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter de cette date. Lorsque vous remplissez vos formulaires CERFA pour vos demandes d'urbanisme et vos demandes modificatives, vous n'avez plus à renseigner les informations pour le calcul de l'imposition.

La déclaration de la taxe d'aménagement se fait directement auprès des services fiscaux, dans les 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers ». Les demandes d'urbanisme sont à faire en Mairie. Vous pouvez contacter la Mairie via le formulaire en ligne ou vous y présenter lors des heures d'ouverture.

# Le Service Public local de la rénovation de l'habitat fait peau neuve!







RENOV'INFO SERVICE, c'est le nouveau nom donné au service public local de la rénovation énergétique, porté notamment par Vals de Saintonge Communauté.

Le service a pour objectif de répondre aux demandes inhérentes aux *crises énergétique et climatique* qui affectent nos modes de vie et particulièrement nos façons de nous loger. Les conseillers sont là pour apporter un *conseil neutre et personnalisé* sur le plan **technique** et **financier.** Leur rôle est de :

- **Sensibiliser** sur les travaux nécessaires pour s'engager dans une rénovation performante générant de véritables gains énergétiques et de confort;
- Accompagner les ménages dans la définition d'une stratégie pour répondre à leurs besoins (évaluation énergétique des logements, présentation des solutions techniques existantes, analyse des devis...)
- Élaborer un plan de financement des travaux envisagés, à partir de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire (État, Région, Département, Collectivités, structures privées...)

Pour solliciter RENOV'INFO SERVICE, prenez rendez-vous sur www.renov-info-service.fr ou contactez le standard téléphonique **ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 05 46 07 51 99**. Des rendez-vous personnalisés sont proposés dans le cadre de permanences dans les locaux de Vals de Saintonge.

#### PROGRAMME MARES EN POITOU-CHARENTES

Afin de valoriser la biodiversité de ces milieux parfois très riches en biodiversité, Poitou-Charentes

Nature et ses associations membres lancent un inventaire des mares du Poitou-Charentes

# VOUS CONNAISSEZ DES MARES EN POITOU-CHARENTES ?

#### **VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN NOUS LES SIGNALANT!**

~

Sur ce lien ou en scannant le QR code :

https://colibris.link/inventaire-mare-poitou-charentes



#### Le coin des associations

# L'association communale des chasseurs agréés (ACCA Le MUNG)

En cette fin d'année, le conseil d'administration et moi-même vous font part des décisions :

- Lâchers de faisans :
   2 octobre, 11 novembre, 11 décembre, 8 janvier, 22 janvier ;
- Battues de chevreuils :

   12 novembre, 4 décembre, 18
   décembre, 15 janvier et tous les dimanches de février.

Rendez-vous à 8h45 sur la place de la Liberté.

Après deux années d'absence, nos activités festives ont pu reprendre. En effet le samedi 2 juillet, en association avec le comité des fêtes, nous avons proposé une marche semi-nocturne.

Les marcheurs étaient au rendez-vous. Ce fut une belle réussite.

Le dimanche 31 juillet, nous avons organisé notre traditionnel repas à Biot. Au menu, il y avait grillades de sanglier, le soleil et la chaleur.

On ne le dit jamais assez, mais je tiens à remercier les personnes qui participent à ces manifestations : les bénévoles chasseurs et non chasseurs de la commune et des communes alentours. Sans leur participation et leur investissement, rien ne serait possible.

Le conseil d'administration et moimême vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023.



Le Président, Vincent GUILLOT

# Le comité des fêtes

Chers Mélédunien(ne)s,

L'année 2022 va bientôt tirer sa révérence pour faire place à 2023. Nous clôturons cette fin d'année par le traditionnel goûter de Noël le 17 décembre 2022, pour les enfants de moins de 12 ans.

Le comité des fêtes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, et en profite pour vous souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui arrive.

Nous serons ravis de vous trouver pour les manifestations suivantes :

- 11 mars 2023 : soirée disco-paella
- 1er juillet 2023 : randonnée semi-nocturne.

Les bénévoles du comité des fêtes de Le Mung



# Un projet mêlant l'histoire, le présent et l'avenir

Chers Méléduniens,

Fin 2020, nous avons lancé le projet d'un livre **d'images d'autrefois**. Auteurs bénévoles, nous avons voulu que cet ouvrage soit le témoin de la vie quotidienne de notre commune et de ses habitants, autour de ses commerces, de son école et de son château. L'objectif de cette écriture était également **d'illustrer d'autres modes de vie que celui que nous connaissons aujourd'hui** et que le **passé serve d'inspiration pour l'avenir**.

Au total, nous avons recueilli plus de 500 documents, principalement des images en noir et blanc. Après une année de collecte d'informations et de photographies datant d'avant 1970, nous les avons sélectionnés, légendés, puis sommes passés à la phase de mise en page du livre. Le travail d'écriture a nécessité un important travail d'identification des lieux et des personnes.

Le samedi 9 juillet 2022, à 16 heures, devant l'église Notre-Dame-de-la-Nativité du Mung, accompagnés de la librairie et maison d'édition « Le Passage des Heures », nous avons présenté notre ouvrage au public venu nombreux. Plus de 130 personnes ont assisté au lancement de ce livre. Après les discours de Michel Téodosijevic, responsable de la librairie – maison d'édition « Le Passage des heures » et de ceux de chacun des auteurs, s'en est suivie une séance de dédicaces et d'échanges conviviaux autour d'un verre et d'une galette.

Nous souhaitions vous remercier, vous qui nous avez soutenus, qui avez contribué à la réalisation de ce livre ou que êtes venu(s) le jour du lancement. Longtemps nous avons entendu nos voisins, notre famille dire « C'est dommage que Le Mung n'ait pas son livre ». Et bien maintenant, les Méléduniens l'ont! **Soyons fiers de notre histoire!** À de multiples égards ce livre est particulier. Il s'agit du 200ème de la collection « Images d'autrefois » de la maison d'édition « Le Passage des Heures », lancée il y a 20 ans. C'est aussi le livre dont la population étudiée est la plus petite: 230 habitants (en 1968). **Notre petite commune a des ressources insoupçonnées.** 

Notre livre – le « nous » va au-delà des trois auteurs – est un **véritable succès**. À cette date, il s'en est vendu plus de 250 exemplaires (soit plus de 80% du stock écoulé en quatre mois). Qui l'aurait cru?

Merci à tous. Nous compterons sur vous si, un jour, un deuxième tome devait s'écrire.



Daniel, Fabienne et Florentin

# Raoul n'a jamais su dire « non » aux comités locaux

Cet article est le dernier de la série consacrée au plus illustre des Méléduniens : Raoul Bitaud

Un trait de caractère de l'homme le plus petit de France est qu'il n'a jamais su dire non aux comités locaux. Nous avons vu au fil des confidences qu'il nous a faites que Raoul Bitaud aurait pu amasser une fortune. Il a préféré demeurer en marge de telles considérations afin, justement, de pouvoir répondre « oui » en toute liberté, mais aussi pour décliner sans hésitation, les propositions mercantiles ou douteuses.

Ces excellentes dispositions, toutes à l'honneur de notre ami, l'ont enclin tout naturellement à servir son terroir, sa petite patrie et les œuvres de sa commune en tout premier lieu.

Il a participé aux quinzaines commerciales de Saintes en se cachant dans les vitrines des magasins, où les clients qui le retrouvaient gagnaient des lots. On l'a aussi vu travesti en garde-champêtre 1900, à la faveur d'une kermesse savinoise. À Chaumet-les-Violettes, il côtoya le poisson géant du fleuve Charente pour la cavalcade, et en autre lieu, la girafe (en carton) des brousses africaines, apportant partout bénévolement le précieux appoint de sa sympathique présence.

En 1967, il fait partie du comité des fêtes de Le Mung aux côtés du président Henri Biteau, et participe à toutes les manifestations populaires très prisées du public.



#### Messager des joies et des peines

- « Que faites-vous encore pour le comité ?
- Disons que mon rôle principal réside dans la propagande. Je distribue les cartes de membres honoraires et je dois dire que, partout où je me présente, on me réserve le meilleur accueil.
- Comment vous déplacez-vous pour ces livraisons à domicile ?
- Pardi ... à bicyclette! Avec ma petite bécane, je crois que j'irai au bout du monde.
- Vous aimez le vélo ?
- Beaucoup, d'ailleurs un peu de sport cycliste me fait le plus grand bien et m'entretient en forme. Toutefois, je crois que je n'entreprendrais pas le tour de France, j'ai un trop petit développement. Je passe aussi chez tous les adhérents en fin d'année et je prends les inscriptions au banquet annuel du comité. Ajouterais-je que le placement des billets de tombola n'a pas de secret pour moi comme la vente des confettis et autres sucreries lors des fêtes. »

Mais ce que Raoul ne dit pas, c'est que s'il est constamment prêt à servir dans la joie, ceux qui sont dans la peine savent pouvoir aussi compter sur lui. Lorsqu'il se produit un décès, dans la petite commune, il est le messager qui diffuse à ses compatriotes la triste nouvelle.

Merci Raoul, vous qui avez su rester durant toute votre vie de droiture un parfait honnête homme : le plus petit de France.

Le 24 octobre 1983, à 75 ans, il quitte pour toujours sa Saintonge bien aimée. Pouzy s'en est allé avec dans son bagage l'admiration et l'affection de tous.

« C'est une grande figure de notre terroir charentais qui disparaît ».

Le 26 septembre 1987, on inaugure dans le village de Chaudbois à proximité de sa maison familiale, sa statue en pied sculptée par Jacques Bouyer, « vitisculpteur » pontois qui se rappelait d'un souhait de Raoul d'avoir comme Goulbenèze sa statue. L'épitaphe : « Raoul Bitaud, le plus petit des grands serviteurs de la Saintonge » rappelle son engagement comme ambassadeur de la culture saintongeaise et du folklore charentais.

Dernier clin d'œil de Raoul : il a fallu ce jour-là un escabeau pour dévoiler sa statue.

Dans le village de Chaudbois, une rue porte son nom.





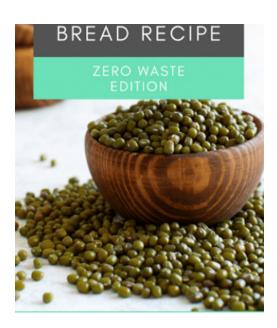
### Le saviez-vous?

Le nom de notre commune est aussi celui d'un haricot! Appelé en français le « haricot mungo », les anglophones parlent du « Mung bean ». Le haricot mungo ou ambérique verte est une plante annuelle originaire du sous-continent indien et cultivée comme plante potagère pour ses graines, consommées comme légume à l'instar du haricot commun. C'est un ingrédient courant de la cuisine asiatique, utilisé cru ou cuit, notamment sous la forme germée appelée abusivement « pousses de soja ».

Ce haricot est réputé avoir des propriétés fortifiantes et lutter contre la fatigue.

Au Burkina Faso, « Le Mung bean » est le nouvel espoir des paysans burkinabés. Cet haricot « aux mille vertus » est connu pour sa robustesse et ses récoltes rapides et abondantes. Il peut s'adapter à des conditions climatiques difficiles. Un argument de poids pour les agriculteurs burkinabés doivent lutter contre l'aridité de leur terre et la faible pluviométrie. D'après Victor Tiendrébéogo, ancien député et toujours paysan burkinabé, « Le mung bean permettra d'éradiquer la faim au Burkina Faso d'ici à dix ans ».

Et au Mung, à quand des cultures du « Mung bean » ?



# Un fruit de saison : le melon d'eau

Le melon d'eau, cucurbitacée très connue des anciens jardiniers pousse très bien dans la région et de mieux en mieux avec le réchauffement climatique. Facile à cultiver, il faut semer les graines en avril-mai, le planter en juin. Il se développe sans problème à condition

d'arroser régulièrement. Il ne craint pas les fortes chaleurs. On récolte le melon d'eau à l'automne, on le stocke dans son garage et il sert au mois de décembre à fabriquer de délicieuses confitures pour Noel.



#### Recette de confiture de Melon d'eau :

Pour un petit melon d'eau, il faut

- 1 orange
- 2 pommes
- du sucre en poudre (poids de pulpe = poids de sucre)

Couper le melon d'eau en tranches, ôter les graines et éliminer la peau, couper la pulpe en minuscules morceaux, prélever le zeste de l'orange et presser le jus. Peler les pommes et couper les en morceaux. Mélanger le tout et faire macérer une nuit avant cuisson.



# HORAIRES DU 11/12/2022 AU 07/07/2023 **BORDEAUX > LA ROCHELLE**

Pour les trains LA ROCHELLE PORTE DAUPHINE-ROCHEFORT, (15) se reporter à la fiche horaire de la ligne









			90	Selettres repour big		epères n choisi		00000	Liné'R + d'amêts desservis			Facilit'R + frequents en périphér urbaine	S Sign		Direct'R + rapidos entre deux aggloméral	Direct® + rapides entre deux agglomérations	2			
LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)	DI (sau	ıf fêtes)		Per	e fiche ho sez à vou	raires est s reporter	régulièrer aux renvo	nent mise is	à jour sur	ter.sncf.c	om/nonv	Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur <u>ter sincf.com/nouvelle-aquitaine.</u> Pensez à vous reporter aux renvois	ije							
Mode de transport	TER	18E	TER	183	TER	OI	TER	10	TER	188	S	TER	TER	TER	TER	TER	01	TER	18E	TER
-	1.15	1.15	L16	115	015		1.15		1.15	D15		115	1.15	D15	1,16	115		1.15	D15	D15
N	864750	864752	864622	864200	864800	3852	864764	3854	864766	864808	3856	864212	864782	864812	864626	864216	3858	864790	864816	864818
Jours de circulation	Lun. à	Lun. à	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à	Lun. à Ven.	Lun. à	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun à Ven.	Ven	Lun à Ven.	Lim. à Ven	Lun à Ven.	Lun. à	Lun. à	Lun. à	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.
Remois/Informations												¥								
Carrespondances						Hendaye					Toulouse	To ulouse		Name ile			Toulouse Marselle		Hendaye	Forforse Marsellle
Origine				Angoulême										*	Angoulême					
BORDEAUX ST JEAN			05:56		06:57	07:55		09:55		12:56	13.55	14:56		15:47		16:56	17:55		18:56	19:56
Ceron			06:01		07:01	4		2.8		13:02	•	15:00		15:51		17:01	¥		19:01	20:01
ST-ANDRÉ-DE-CUBZAC			96:15	,	07:14					13:15	,	15:14		16:05		17:14			19:14	20:14
ST MARIENS ST YZAN			06:27		07:26					13:27		15:25		16:16		17:26			19:27	20:27
Bussac	8 1			,	,			r				,				17:33				,
Montendre	Die.		06:38		07:36					13:38	-	15:36		16:27		17:40			19:38	20:38
JONZAC			06:57		07:54	08:43		10:43		13:57	14:43	15:55		16:46		17:59	18:43		19:61	20:57
PONS			07:18		08:16					14:18		16:17		17:07		18:21			20:18	21:18
SAINTES Arrivée			07:40	07:22	08:40	09:25		11:25		14:40	15:25	16:40		17:29	18:02	18:44	19:25		20:40	21:40
SAINTES Départ	05:49	06:31		07:25	08:43	09:27	10:04	11:27	12:04	14:43	15.27		16:46	17:32	18:05		19:27	19:59	20:43	21:43
St Savinien-sur-Charente		06:43		07.37		r	10:16	,	12:16	,	r		16:58		18:16		1	20:11		
Bards	06:10	19:90		07:45			10:24	100	1224				17.06		18:24		(1)	20:19		
Tonnay-Charente	06:18	00:20		07:53		,	10:33	,	12:33	,	,		17:15	,	18:32		1	20:27	,	,
ROCHEFORT	06:25	90:20		08:00	09:11	99:60	10:39	11:56	12:39	15:12	15:56		1721	18:01	18:39		19:56	20:34	21:12	22:12
CHÂTELABLLON	06:41	07:22		08:15	09:25		10:55	,	12:55	15:26			1737	18:15	18:55			20:50	21:26	22:26
LAROCHELLE VILLE	06:54	07:38		08:43	09:33	10:19	11:10	12:19	13:10	15:34	16:19		17:52	18:28	19:09		20:19	21:04	21:34	22:34
La Rochelle Porte Dauphine		07:43	2	08:48	30		11:16		13:16	100			17:57	18:33	19:15			21:10	0	
Commenced	200000000000000000000000000000000000000	200000000000000000000000000000000000000	ĺ	l		-	l				2				10000	0				

	ile 17/05
ENVOIS	Circule aussi

LEGENDE Sam. inclus le jours férié sulvant : 18/05/723 Dim. inclus les jours fériés suivants : 10/04/23, 01/05/23, 08/05/23 et 29/05/23 En Intécniés

	DIS
864808 3856	
Sam. à Dim. Sam. à Dim.	Sam. à Dim.
12:56 13:53	69:53
13:00	
13:16	
13:27	
13.38	
13:54 14:41	10:41
14:16	
14:38	11:22
14:40 15:25	11:25
,	
15:09 15:56	
15:22	
15:32 16:19	12:19
Paris	

# **INFOSVÉLO**

INFOS TRAVAUX

- Le transport des wikos à bord des trains TEN Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces dédiés funds la strice lunte des places appontibles, aven en moyenne 6 places par train). SNCF ser si réserve le droi de refluser des vélos supplémentaires. Préparez voire voyage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site TEN Nouvelle-Aquitaine.

L'info traffe en temps réel
Suivez le fil Twitter certifé
© ITRNouvellet Q
du lundi au vendredi de ch à 20h
• ter send'z com/nouvelle-aquitaine

# Périodes de travaux programmées : • Du 30 janvier au 24 février 2023 Retrouvez tous les horaires actualisés sur le site TER SNCF.COM/NOUVELLE-AQUITAINE



# HORAIRES DU 11/12/2022 AU 07/07/2023 LA ROCHELLE > BORDEAUX

Pour les trains LA ROCHELLE PORTE DAUPHINE-ROCHEFORT, (15) se reporter à la fiche horaire de la ligne





		2	
- 2	. 24	TER	
Facilit'R Fréquent en périphé urbaine	ele-aquitai	TER	
nn	nt mise à jour sur <b>ter snof com/nouve</b>	TER	
<b>~</b>	ur ter.sncf.	10	
Liné'R + d'amét dessenvi	ise à jour s	TER	
••••••		TER	
oisir	s est régulié rter aux re	Si C	ı
reper en ch	Cette fiche horaires est régulièreme Pensez à vous reporter aux renvois	TER	
8) lettres r pour bie son TER	Cette fic Pensez	TER	
9 m 8 8		TER	
	(selej	TBR	
	EDI (sauf fêt	TER	
	띮	ort	ľ

				A CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN														
LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)	EDI (sau	f fêtes)		Cette fic Pensez	Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur <u>ter snof com/mouve le-aquitaine</u> Pensez à vous reporter aux renvois	s est régulik rter aux re.	rement mi	ise à jour su	r ter.sncf.	som/nouve	le-aquitai	24						
Mode de transport	t TBR	TER	TER	TER	TER	2	TER	TER	9	TER	TER	TER	2	TER	TER	2	TER	TER
3	115	015	116	D15	115		015	1.15			DIS	116		115	115		115	115
и .	864201	864801	864623	864803	864755	3831	864807	864765	3833	864211	864813	864625	3835	864777	864779	3837	864781	864783
Jours de circulation Lun. à Ven. Lun. à Ven.	n Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun à Ven. Lun à Ven.	Lun à Ven.	Lun à Ven.	Lun. à Ven.	Lun à Ven.	Lun. à Ven. I	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	.un. à Ven.		un. à Ven.	un. à Ven.	Lun. à Ven. Lun. à Ven. Lun. à Ven.		Lun. à Ven.
Correspondances	(A 40							Paris			Pasis	Paris			Paris			Paris
La Rochelle Porte Dauphine			05:40	07:29	08:31	in.		12:28	78			16:40		18:05	18:43		20:21	2128
LA ROCHELLE VILLE		05:27	05:50	07:39	08:38	09:43	11:25	12:35	13:43		16:28	16:50	17:43	18:12	18:50	19:43	20:28	21:35
CHÂTELAILLON		05:36	06:03	07:48	08:51		11:34	12:48			16:36	17:04		18:25	19:03		20:41	21:49
ROCHEFORT	_	05:50	06:20	08:03	60:60	10:05	11:51	13:06	14:05		16:51	17:22	18:05	18:43	19:23	20:02	20:59	22:07
Tonnay-Charente			06:27	-	9:15			13:12	-			17:28		18:49	19:29	0 000	21:06	22:13
Bords			06:35	,	09:23			13:20				17:37	,	18:58	19:37		21:14	2221
St Savinien-sur-Charente			06:44		09:32			13:28	18			17:45		19:06	19:45		21:22	2229
SAINTES Arrivée		81:90	96:56	08:35	09:42	10:32	12:18	13:40	14:32		17:18	17:56	18:32	19:18	19:57	20:32	21:34	22:41
SAINTES Départ	02:40	06:20	11:70	08:37		10:34	12:20		14:34	16:20	17:20	17:59	18:34			20:34		
PONS	105:57	06:37		08:55			12:37			16:36	17:38							
JONZAC	61:90	06:59	-	81:60		11:11	12:58		15:11	16:58	18:01		19:11			21:11		
Montendre	96:38	07:18		96:38			13:17		,	17:18	18:21	,						
Bussac	96:44		*						*		•							
ST MARIENS ST YZAN	06:54	07:32		09:53			13:31		,	17:31	18:36					•		
St André-de-Cubzac	90:20	07:44		10:05		(1)	13:42		19.	17:43	18:48					•		
Cenon	02:20	08:00		10:19			13:67		·	17:58	19:01		,					
BORDEAUX ST JEAN	07:26	08:05		10:24		12:07	14:04		16:07	18:04	19:06	1	20:07			72-07		
Terminus	-		An goulême									Angovième						
Correspondances		Toubuse Masseille				To ufouse Masseille	To ulouse Marrello Hendare		Toulouse Masseille	Todouse Hendaye	Toulouse							

21:10 Paris

Paris 18:33 19:16

Pasis 13:16

Paris

07:43 Paris Patis LECENDE Sam inclus le jours férié suivant : 18/05/73 Dam inclus les jours fériés suivants : 10/04/73, 01/05/73, 08/05/23 et 29/05/23 E inferités

	OI IG	115	864779 3837 864783	Sam. Sam. à Dim.		18:43 -	18:50 19:43 21:35	- 20:61	20:05	19:29 - 22:13		19:45 - 22:29	20:34		21:11				•		22:07	22:03	
	)IC		3835 86	Sam. à Dim.			17:43		18:05				18:34		19:11				•		20:07	20:08	Hondone
	TBI	910	864815	Dim.			17:05	17:14	17:30				18:02	18:20	18:43	19:03		19:18	19:30	19:47	19:52	19:58	Hondson
	TER	115	864213	Dim.									17:20	17:37	18:00	18:20		18:34	18:45	10:61	19:05	19:04	Torribuse
	TER	115	864775	Dim.		16:00	16:07	16:20	16:38	16:44	16:53	17:01	17:12										
	TER	918	864811	Sam. à Din.	Pedis		15:26	15:34	15:50			,	16:19	16:35	16:59	17:18		17:32	17:43	17:58	18:03	17:59	Toulouse
	9		3833	Sam. à Dim.		1	13:43		14:05		,		14:34		15:11		,				16:07	16:07	Toulouse
	TER	015	864807	Sam. à Dim.			11:25	11:34	11:51	,		,	1220	12:37	12:58	13.17		13:31	13:42	13:57	14:04	14:10	Toulouse
	01		3831	Sam. à Dim.		1	09:43		10:05	,	,		10:34		11:11		,	r			12:07	12:07	Toulouse
ES	TER	015	864803	Sam. à Dim.			07:28	07:36	07:51		,	,	08:20	08:37	08:59	09:18	,	16:60	09:43	69:60	10:04	10:04	Toulouse
HE et FET	TER	015	864801	Sam.			05:27	05:36	05:50	,		,	06:20	06:37	06:59	07:18	,	07:32	07:44	08:00	08:05	08:07	Toulo use
SAMEDI, DIMANCHE et FETES	Mode de transport	1	2	Jours de circulation	Correspondances avec La Rochelle Ville	La Rochelle Porte Dauphine	LA ROCHELLE VILLE	CHÂTELAILLON	ROCHEFORT	Tonnay-Charente	Bards	St Savinien-sur-Charente	SAINTES Arrivée	SAINTES Départ	POMS	JONZAC	Montendre	Bussac	ST MARIENS ST YZAN	St André-de-Cubzac	Cenon	BORDEAUX ST JEAN	Correspondance

# INFOS VÉLO

Le transport des vélos à bond des trains TER Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces défés (clara la stricte limite des places disonlibles, avec un moyenne 6 places par train). SNICF serve le dort de reclaser des vélos supplémentaires. Préparar voitre voirage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site TER Nouvelle-Aquitaine.

Périodes de travaux programmées : - Du 30 janvier au 24 février 2023 Retrouvez tous les horaires actualisés sur le site TER.SNCF.COM/NOUVELLE-AQUITANIE

INFOS TRAVAUX









Horaires, achat de billets,
bons plans

| 0.800 Si7 2.872 | Firmers 4-revi
| 0.800 Si7

L'info trafic en temps réel
Suivez le fil Twitter certifé
© TEMouvelle A.O
du luni au vendred de 6 hà 20h
• tes serd comhouvelle aquitaine



# Le conseil municipal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

